



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 8 décembre 2025 se tient à 15 h 53 à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC du Granit. Madame la préfet, Monique Phérivong Lenoir, préside la séance. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Pierre Lemay	Préfet suppléant
France Bisson	Saint-Sébastien (Sect. Parc de Frontenac)
Gaby Gendron	Frontenac (Sect. Lac-Mégantic)
Julie Morin	Lac-Mégantic (Ville de Lac-Mégantic)
Jonathan Parisé	Saint-Augustin-de-Woburn (Sect. Monts Mégantic et Gosford)
Danièle Provencher	Saint-Ludger (Sect. Chaudière)

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.

ORDRE DU JOUR

C.A. 2025-79

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

	Sujets
1	Quorum et ouverture de l'assemblée
2	Ordre du jour
3	Procès-verbal, séance du 8 septembre 2025
4	Suivi aux procès-verbaux des dernières séances
5	Adoption de la politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)
6	Nomination des membres sur les différents comités
7	Ressources humaines
7.1	Embauche – Agente de bureau / réceptionniste



7.2	Embauche – Agente marketing
7.3	Embauche – Coordonnatrice de projets – Remplacement de congé de maternité
7.4	Embauche – Inspecteur en bâtiment et environnement
7.5	Embauche – Commissaire au développement économique
8	Frais de déplacement de la préfet
9	Prochaine séance du comité administratif
10	Varia
11	Période de questions
12	Levée de l'assemblée

3.

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

C.A. 2025-80

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

C.A. 2025-81

RECOMMANDATION - ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

CONSIDÉRANT QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a confié au Conseil de l'innovation du Québec le mandat de mener une réflexion collective non partisane, transparente et inclusive sur l'encadrement de l'intelligence artificielle (IA) au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en février 2024, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a publié un Arrêté ministériel concernant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;



CONSIDÉRANT QUE cet arrêté détermine des orientations en matière de ressources informationnelles, soient celles déterminées dans les Exigences en matière de ressources informationnelles au regard de l'utilisation de l'IA par les organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE l'IA et ses déclinaisons dans toutes les sphères de la société soulèvent des enjeux relativement à son utilisation éthique et responsable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit reconnaît que l'utilisation de l'IA peut améliorer divers aspects des opérations et des services, au bénéfice de la population et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT QU'avec sa Politique sur l'utilisation de l'IA, la MRC du Granit s'engage dans une approche proactive quant à l'encadrement de l'utilisation grandissante de l'intelligence artificielle dans le cadre du travail;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC du Granit a formé un comité d'usagers des employés pour faire vivre et évoluer cette Politique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'adopter la première version de la Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) avec l'ajout, à la demande du comité administratif, concernant l'utilisation uniquement des logiciels d'IA qui seront acquis par la MRC et l'ajout de la tenue d'un registre documentant le contenu généré par l'IA.

QUE ladite Politique fasse l'objet de mises à jour ponctuelles selon l'évolution de l'IA et les recommandations du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.

NOMINATION DES MEMBRES SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

C.A. 2025-82

NOMINATION DES MEMBRES – COMITÉ FRR VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution no 2021-69, la composition du comité de conformité – FRR Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité prévoit la nomination d'un maire et d'un maire substitut du comité administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections générales du 2 novembre 2025, la composition du comité administratif a changé et qu'il y a lieu de renommer les membres formant le comité FRR Volet 2;

Il est proposé, appuyé et résolu :



QUE le comité administratif de la MRC du Granit nomme les personnes suivantes au comité de conformité – FRR Volet 2 :

- Madame France Bisson,
- Madame Danièle Provencher, substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

RESSOURCES HUMAINES

7.1

EMBAUCHE – AGENTE DE BUREAU/RÉCEPTIONNISTE

C.A. 2025-83

EMBAUCHE – AGENTE DE BUREAU/RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Madame France Roy au poste d'agente de bureau/réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Madame France Roy au poste d'agente de bureau/réceptionniste, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de Madame France Roy au poste d'agente de bureau/réceptionniste, et ce, à partir du 6 octobre 2025.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

EMBAUCHE – AGENTE MARKETING

C.A. 2025-84

EMBAUCHE - AGENTE MARKETING

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Madame Mégane Godbout au poste d'agente marketing;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Madame Mégane Godbout au poste d'agente marketing, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de



la direction générale et approuve l'engagement de Madame Mégane Godbout au poste d'agente marketing, et ce, à partir du 10 novembre 2025.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3

EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE PROJETS – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ

C.A. 2025-85

EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE PROJETS – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Madame Alyson Gaulin au poste de coordonnatrice de projets en remplacement de madame Josée Goupil pendant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Madame Alyson Gaulin au poste de coordonnatrice de projets, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de Alyson Gaulin au poste de coordonnatrice de projets en remplacement de madame Josée Goupil pendant son congé de maternité, et ce, à partir du 24 novembre 2025.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4

EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

C.A. 2025-86

EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Monsieur Marc-Antoine Fillion au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Monsieur Marc-Antoine Fillion au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :



QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l’engagement de Monsieur Marc--Antoine Fillion au poste d’inspecteur en bâtiment et environnement, et ce, à partir du 28 novembre 2025.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l’expérience reconnue pour déterminer l’échelon.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.5

EMBAUCHE – COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

C.A. 2025-87

EMBAUCHE – COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l’engagement de Madame Sophie Labbé au poste de commissaire au développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l’engagement de Madame Sophie Labbé au poste de commissaire au développement économique, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l’engagement de Madame Sophie Labbé au poste de commissaire au développement économique, et ce, à partir du 1er décembre 2025.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l’expérience reconnue pour déterminer l’échelon.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2025-88

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET – NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de novembre 2025 et que les maires les acceptent ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



9.

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance prévue au calendrier se tiendra le lundi 19 janvier 2026. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

10.

VARIA

Aucun sujet à traiter.

11.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, aucune question n'est posée.

12.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2025-89

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 8 décembre 2025 soit levée, il est 16 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérivong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 8 décembre 2025, et ce pour les résolutions C.A. 2025-83, C.A. 2025-84, C.A. 2025-85, C.A. 2025-86, C.A. 2025-87 et C.A. 2025-88.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière